



PARIS LE 21/04/2022

LREL

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE DIMANCHE 1^{er} mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Ce 1^{er} mai 2022 intervient entre l'élection présidentielle et les élections législatives dans un contexte difficile pour les travailleuses et travailleurs de nos secteurs.

Depuis deux années, les choix des gouvernements Macron pris pour faire face à la crise sanitaire, ont privé durant plusieurs mois les professionnel.le.s du spectacle de leur droit le plus élémentaire : celui d'exercer leur métier, celui de travailler.

Sous la mobilisation initiée par notre organisations syndicale, nous sommes parvenus à arracher le maintien de certains droits sociaux indispensables notamment pour les intermittents du spectacle, en matière d'assurance chômage ou de sécurité sociale. Mais quid des autres droits sociaux ? Pour ne prendre que la retraite complémentaire, les intermittents privés de travail ou les salariés du secteur placés en activité partielle seront durement pénalisés en raison de cette période durant laquelle ils n'ont pas cotisé. Les organisations patronales du secteur doivent réagir et nous appelons des avancées substantielles pour garantir une véritable « sécurité sociale professionnelle » aux travailleuses et travailleurs du spectacle.

Nous estimons au regard des centaines de millions qui ont été versées aux entreprises du secteur, que les professionnel.le.s, celles et ceux sans qui les spectacles ne seraient pas possibles, n'ont pas été sérieusement soutenus par le gouvernement Macron. Nous avons défendu un plan massif de soutien à l'emploi pour accompagner la reprise. Le Gouvernement Macron a lâché des miettes. Dès le début de la crise sanitaire, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur le risque important de désinsertion professionnelle en l'absence de dispositifs volontaristes d'aides à l'emploi et de formation professionnelle. Nous y sommes. Bon nombre de professionnels qui n'ont pu traverser cette période qu'avec l'assurance chômage, ont été contraints de changer de secteur d'activité.

Quant au pouvoir d'achat, dans toutes les conventions collectives, les grilles des salaires minima se tassent et nous constatons un déclassement des plus précaires, en premier lieu des artistes. Dans ce contexte d'inflation galopante, les organisations patronales sont appelées à réagir rapidement et à réaliser des efforts significatifs.

Ce 1^{er} mai 2022 sera l'occasion pour tous les travailleuses et travailleurs du secteur de marcher avec fierté et de défendre les revendications qui les animent. Il sera également un temps fort pour rappeler les valeurs de solidarité et les aspirations sociales qui traversent la profession. Il sera un moment pour rappeler le combat contre les idées nauséabondes de l'extrême droite qui se distillent dans différentes tendances politiques.

La CGT SPECTACLE revendique :

- Un plan pour l'emploi qui passe par la conditionnalité des aides, et le soutien à l'emploi direct, plutôt que le scandale des cadeaux financiers et fiscaux aux grandes entreprises, sans contrepartie ;
- Le maintien et l'évolution de tous les droits sociaux (assurance chômage, sécurité sociale, retraites, formation professionnelle, ...), pour toutes et tous,
- La suppression de la déduction forfaitaire spécifique sur toutes les cotisations sociales ;
- La revalorisation de tous les salaires minimum au-delà de l'inflation cumulée depuis ces cinq dernières années.

- L'indépendance et les moyens de fonctionnement du service public

En conséquence, la Fédération CGT du Spectacle dépose un préavis de grève pour une durée de 24 heures pouvant être reconduite à compter du 1^{er} mai 2022 à 0H00 couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DG' with a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire Général